

Feuille de route **Lutte contre les violences sexuelles** 2023-2025

Axes prioritaires

AXE		MESURE		ACTIONS
1	Accompagner les fédérations en matière de lutte contre les violences sexuelles autour de leurs missions premières de prévention et de signalement	1.1	Accompagner les fédérations membres du CNOSF dans la mise en œuvre de leur politique de lutte contre les violences sexuelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux interlocutrices ressources au CNOSF ▪ Partage de bonnes pratiques à travers la Commission dédiée ▪ Contributions à la création et diffusion d'outils d'accompagnement (MSJOP, CPSF...)
		1.2	Former les dirigeants d'instances sportives en montant des séances de formation/sensibilisation et en intégrant des modules spécifiques dans le cadre des dispositifs de formations déjà mis en œuvre par le CNOSF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des référents fédéraux avec le CRIAVS ▪ Réalisation de modules de sensibilisation pour Dirigeants de demain et le Club des 300 femmes dirigeantes
2	Travailler, aux côtés des fédérations, sur une meilleure prise en considération des problématiques liées directement aux faits de violences sexuelles sur leur volet disciplinaire	2.1	Se mobiliser pour faire évoluer le règlement disciplinaire type adapté au traitement des faits de violence sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la Direction des Sports
		2.2	Clarifier/harmoniser le champ de compétences des commissions disciplinaires et les modalités d'instruction au travers d'un guide des procédures disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copilotage d'un groupe de travail ▪ Rédaction d'un guide des procédures
		2.3	Animer et former un réseau des acteurs de la sanction des VS (chargés d'instruction, membres des Commissions disciplinaires...), et renforcer les coopérations entre les fédérations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information des membres des Commissions disciplinaires ▪ Information de la Conférence des Directeurs et responsables de fédérations
3	Constituer un groupe de travail ouvert aux fédérations volontaires et aux partenaires, afin d'identifier les leviers d'optimisation du cadre législatif	3.1	Etudier la faisabilité de création d'une instance indépendante en charge du traitement disciplinaire des signalements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'expertises pour une étude de faisabilité ▪ Consultation des fédérations
		3.2	Identifier les leviers d'optimisation des processus de contrôle de l'honorabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la Direction des Sports ▪ Mobilisation des fédérations et du réseau des DSI

		3.3	Etudier la possibilité de partager les décisions disciplinaires entre fédérations pour qu'elles soient applicables d'une fédération à une autre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'expertises pour une étude de faisabilité ▪ Consultation des fédérations
4	Accompagner et soutenir les organes déconcentrés du CNOSF pour impulser une dynamique régionale de lutte contre les violences sexuelles et gagner en proximité avec les clubs.	4.1	Accompagner la structuration d'un écosystème local autour des violences sexuelles (développement des coopérations, mobilisation des collectivités, relations avec les associations spécialisées, mutualisation des actions)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation en données du Centre de ressources du CNOSF ▪ Coopération avec la Commission des territoires du CNOSF
		4.2	Soutenir le recours à des moyens dédiés (implication des conférences régionales du sport et des projets sportifs territoriaux sur le champ des LVS, recours aux services civiques)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une fiche de mission Service civique dédiée ▪ Intermédiation de Service civique pour le mouvement sportif
		4.3	Soutenir la mise en place de dispositions de protection des pratiquants sur les territoires ultra-marins pour lesquels le code du sport ne s'applique pas et adapter les messages de communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la Commission des territoires du CNOSF
5	Collaborer avec des associations d'aide aux victimes pour :	5.1	Mettre en place un partenariat national avec une association afin de déployer des dispositifs clés en main de signalement et d'accompagnement des victimes, notamment pour les fédérations membres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'associations dans le cadre du Comité d'experts
		5.2	Mettre en place un appel à projets à destination des associations d'aide aux victimes afin de contribuer au financement de leurs actions pour la reconstruction des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication d'un appel à projets doté de 30 000€ en 2023
6	S'appuyer sur les JOP 2024 pour massifier la sensibilisation sur les violences sexuelles dans le sport pour les athlètes de haut niveau, le public et l'encadrement.	6.1	Réaliser une prévention optimale en matière de lutte contre les violences sexuelles sur le site du Club France	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation de préconisations d'organisation et de programmation
		6.2	Sensibiliser les volontaires du Club France à la problématique des violences sexuelles et des discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec le COJOP Paris 2024
		6.3	Sensibiliser, de manière systématique, les membres des délégations olympiques (athlètes et encadrants) en amont de chaque compétition à travers des formations et des outils	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des délégations : staffs, médecins, chefs de mission ▪ Sensibilisation des athlètes : guides de l'athlète, contenus digitaux
7	Communiquer sur la prévention autour des violences sexuelles dans le sport.	7.1	Mettre en place une campagne de communication sur les supports digitaux du CNOSF, en les adaptant aux différents publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'associations dans le cadre du Comité d'experts ▪ Coopération avec le MSJOP, le CPSF...